

Protection de votre crédit IOI

Avec l'avènement du commerce sur Internet, la sensibilisation aux fraudes par cartes de crédit s'est améliorée. Heureusement, il est possible de minimiser le risque de fraude en suivant simplement quelques mesures élémentaires de protection. Voici des conseils de sécurité ainsi que des renseignements élémentaires qui vous aideront à protéger votre crédit lors de vos achats sur Internet ou durant vos voyages.

Conseils de sécurité en ligne

1. N'achetez que sur des sites Internet reconnus.
2. Lorsqu'on vous demande de transmettre des renseignements personnels ou un numéro de carte de crédit, vérifiez dans le coin inférieur gauche de la fenêtre du navigateur la présence d'une icône représentant un cadenas ou une clé.
3. Imprimez l'écran de confirmation de l'opération et conservez-le comme reçu. Si vous ne disposez pas d'une imprimante, conservez-en une copie électronique.
4. Lisez attentivement les déclarations de confidentialité et de sécurité avant de faire des achats.
5. Ne transmettez jamais votre numéro de carte de crédit par courriel.
6. Avisez l'institution émettrice de votre carte de crédit si vous soupçonnez une manipulation frauduleuse de votre numéro de carte de crédit.
7. N'utilisez jamais votre carte de crédit comme pièce d'identité. Utilisez plutôt votre permis de conduire.
8. Vérifiez votre relevé mensuel attentivement et, en cas d'erreur, avisez l'institution émettrice de la carte de crédit le plus tôt possible, et toujours dans les 30 jours à partir de la date du relevé.
9. Ne donnez jamais votre numéro de compte à une personne inconnue qui vous a joint par téléphone.